**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** - (2023)

Heft: 6

Artikel: Sécurité belge en 2040

Autor: Vautravers, Alexandre

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1055317

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Grande salle de l'auditorium de l'IRSD à Bruxelles. Photo @ Auteur.

Belgique

# Sécurité belge en 2040

## **Col EMG Alexandre Vautravers**

Rédacteur en chef, RMS+

urant trois décennies, la défense belge a souffert de sous-investissements et de diminutions constantes de budgets. A tel point que les Forces belges ont été contraintes de se spécialiser en « composantes » (terre, air, mer et médicale), créant un système de capacités très professionnelles, mais qui ne peuvent être complétées que dans le cadre de partenariats et d'engagements multinationaux.

Lors d'un colloque, organisé par l'Institut royal supérieur de défense (IRSD) à l'Ecole royale militaire (ERM), le 19 et le 20 avril à Bruxelles, il a été question de l'avenir de la réserve dans l'armée belge.

Rappelons qu'après un siècle d'existence, le service militaire obligatoire en Belgique a été suspendu en mars 1995.¹ Malgré la réduction très significative des effectifs, certains spécialistes ont continué de servir en tant que réservistes, afin de compléter ou suppléer des personnels de l'active. L'augmentation des tensions internationales et la nécessité d'augmenter les effectifs ont cependant remis les « réservistes » au centre des débats. Un sondage de 2018 révèle d'ailleurs que 65% de la population serait favorable à la réintroduction d'un service militaire ou citoyen. Les Wallons et germanophones (78%) y seraient plus favorables que les Flamands (58%) et les plus de 55 ans (77%) plus favorables que les plus jeunes (48%).²

Un premier panel s'est intéressé au concept de « défense totale » en examinant notamment les exemples scandinaves. Il en ressort en particulier que la volonté de défense est liée à un pacte social. La Suède aurait ainsi mis fin à une « expérience avec une force professionnelle entre

- " «Il y a cent ans naissait le service militaire obligatoire», DH, 13.12.2009. Consultable en ligne au lien suivant (consulté le 26.04.2023): https://parismatch.be/actualites/126402/les-belgesen-faveur-du-retour-du-service-militaire-obligatoire
- <sup>2</sup> «Les Belges en faveur du retour du service militaire obligatoire », Paris Match, 13.03.2018. Consultable en ligne au lien suivant (consulté le 21.04.2023): https://parismatch.be/actualites/126402/ les-belges-en-faveur-du-retour-du-service-militaire-obligatoire

2010 et 2017; les Suédois étaient heureux de retrouver (le service national) — c'est ce que la population voulait réellement. » Les forces de milice peuvent également servir contre des risques et menaces non militaires — à l'instar du domaine cyber.

Le second panel a évoqué l'augmentation du risque en lien avec la digitalisation de nos sociétés et de notre économie, ainsi que l'augmentation des risques naturels, sanitaires ou techniques. Afin de déceler les risques et de gérer ceuxci, il ne faut pas que des spécialistes, mais également des généralistes capables de fonctionner en coopération et en réseau.

Lors du troisième panel, d'autres exemples ont été évoqués, comme la Suisse ou la France – dont l'ambition est désormais d'augmenter sa « garde nationale » à 100'000 personnels: un conscrit pour deux professionnels. Ces personnels se répartissent entre réserve opérationnelle et citoyenne – les seconds étant responsables du «lien armée-nation ». Tous ont applaudi l'idée de nouveaux modes de service, plus souples et adaptés aux fonctions. Il a ainsi été question de mettre sur pied d'égalité les miliciens et les professionnels – à expérience et qualifications égales. Il a été suggéré qu'une partie des formations militaires puissent être remplacées par d'autres formations dans le domaine civil. De même, l'âge maximum doit être assoupli et il est nécessaire de pouvoir incorporer des personnels au-delà de 26 ans. Il faut enfin de véritables politiques de soutien aux entreprises, à l'instar des 8 jours en France ou 10 jours de service au Royaume Uni, que les employeurs sont tenus d'accepter. Certaines entreprises peuvent aller au-delà et obtenir des avantages ou du moins une compensation de l'Etat.

Un consensus s'est établi sur le fait qu'il ne s'agit pas, en Belgique, de recréer l'armée de la guerre froide, sur des bases uniformes et bureaucratiques. Mais il s'agit de tenir compte des aspects politiques et sociétaux, du marché du travail dynamique, afin de proposer de nouveaux modèles de service, à tous âges. On parle ainsi de « soldats à temps partiel » ou contractuels.